

Lettre ouverte du groupe des Verts de Chêne-Bougeries aux membres du Conseil municipal - séance du 14 septembre 2006.

Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu par courriel 25 août signé du Conseiller administratif délégué Claude Rivoire un descriptif d'un grand projet de construction de logements (DR 17950-2 - Parcelle 1564 route Jean-Jacques Rigaud).

Ayant pris connaissance de ce document, nous vous interpellons ce soir quant à l'importance de votre rôle dans ce processus. A chaque fois qu'un changement définitif et profond du visage de notre commune est demandé, dans le cadre d'un déclassement, d'un plan localisé de quartier ou d'une autorisation dérogatoire, vous avez l'occasion de débattre, suggérer, argumenter, proposer, améliorer, en bref, contribuer.

Mais dans le cas présent, nous avons une responsabilité et une possibilité d'action supplémentaires: en effet, la commune de Chêne-Bougeries est une importante propriétaires dans ce projet. Ceci nous donne l'occasion d'imaginer la création d'un quartier-modèle illustrant ce que nous souhaitons voir réaliser comme habitat du XXI^e siècle à Chêne-Bougeries, et d'en fixer rapidement et intensément les critères.

1-

Dans la mesure où il s'agirait de mettre en oeuvre un véritable projet de durabilité (que ce soit sur les plan énergétique, de l'intégration paysagère, de l'eau, des transports, des aspects économiques et sociaux, de la participation de la population concernée etc...), le groupe des Verts de Chêne-Bougeries aura à coeur de permettre la réalisation de logements à cet endroit. Mais nous vous appelons à ne pas nous résigner d'avance à des propositions de l'État ou de tiers concernant notre propre sol et ses abords, et de vous mettre sans tarder au travail au sein de la commission d'aménagement.

Comme le disaient les penseurs: souvenez-vous que l'avenir est notre affaire à tous; car si nous n'avons pas une idée claire d'où nous souhaitons aller, il y a peu de chance que nous y parvenions !

Pour le groupe "les Verts de Chêne-Bougeries"

Jean-Michel Karr
conseiller municipal